

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Paris, le 26 AVR. 2010

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction aéroports et navigation aérienne

ATTESTATION DE CONFORMITÉ UNITAIRE

Codification	Référence	Indice
VIM61P2.5LCF	2009-IV	Indice A

Affaire suivie par :
Jean-Luc THIRION
Secrétariat CNMSA (STAC)
Mél : jean-luc.thirion
@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 01 49 56 83 42
Fax : 01 49 56 83 02

Vu le Règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de sa séance du 24/05/07,

Vu les vérifications effectuées par le STAC,

La présente attestation de conformité unitaire, référence 2009-IV Indice A est délivrée à la société :

SIDES SA
182 rue de Trignac
44600 SAINT NAZAIRE
France

pour le véhicule suivant :

- Type : **Véhicule SSLIA**
- Codification : **VIM61P2.5LCF**
- Référence du véhicule : **n° VF9VR261236036032**
- Lieu où le véhicule est visible : **Aéroport de Strasbourg-Entzheim**
- Référence du dossier technique présenté : **JLP/CP n°2009-545 du 21 décembre 2009.**

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes **Véhicules SSLIA V2R5 du 13 juillet 2006** approuvées par arrêté interministériel le 12 décembre 2006 et publiées au Journal officiel de la République française le 2 janvier 2007.

En conséquence, l'usage de ce véhicule est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par l'arrêté du 18 janvier 2007 et défini par la CNMSA peut y être apposé.

Toute modification des caractéristiques du véhicule est soumise à accord préalable du ministre chargé de l'aviation civile, sur proposition de la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire.

La présente attestation est valable pour ce véhicule uniquement.

Fait à Paris le

Pour le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Le directeur
aéroports et navigation
générale de l'aviation
civile
Alain PRIN
Direction de la Sécurité
de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
TÉL : 01 58 09 43 66



Secrétariat CNMSA : Service Technique de l'Aviation Civile
Subdivision SE/E/LIA
9 av. Dr Maurice Grynfogel
BP 53735
31035 TOULOUSE CEDEX 1

Présent
pour
l'avenir